Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_55-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 3 Juillet 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Absent représenté : 0
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trois juillet deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : -

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme HELMBOLD Cassandre a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Projet ALSH supra-communal : Validation de l'APD pour le projet actualisé de l'accueil de Loisirs supra communal – délibération 2026-55

Par délibération du 30 Janvier 2026, le Conseil municipal a validé le projet de l'ALSH mutualisé pour un montant prévisionnel d'opération globale de 1 297 000€ HT.
La nouvelle équipe municipale a demandé des modifications à l'architecte qui s'est traduit par la signature d'un avenant n°1 lors du conseil municipal du 5 juin 2026.
Suite à cette demande de modifications, l'architecte a présenté 3 nouveaux projets lors de la séance: les élus ont choisi le projet RDC Pierre et Zinc.
Ce projet donne lieu à l'Avant-Projet Définitif (APD) avec une enveloppe prévisionnelle de travaux de réhabilitation et d'agrandissement estimée à 1 501 500€ HT.
Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux qui a été fixée par le Maitre d'ouvrage à 137 531,25€ HT (avenant 1 et 2).
L'avant-projet définitif arrête l'estimation des travaux à 1 501 500€ HT et arrête la rémunération du Maître d'œuvre à la somme 137 531.25€ HT soit 165037.50€ TTC décomposée comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_55-DE

AVENANT MOE selon article 8.3 du CCAP

ESTIMATION DEFINITIVE APD	Total HT	1 501 500,00 €		
ESTIMATION PREVISIONNELLE	Total HT	1 000 000,00 €		
MISSION DE BASE	TAUX	0,95%	Total HT	14 264,25 €
MISSION DE BASE	TAUX	7,20%	Total HT	108 108,00 €
OPC	TAUX	0,60%	Total HT	9 009,00 €
FORFAIT DEFINITIF			Total HT	131 381,25 €

MISSION DE BASE			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
Abréviation	%	MONTANT HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
DIAG / ESQ	Forfait	14 264,25 €	50,00%	7 132,13 €	25,00%	3 566,06 €	25,00%	3 566,06 €
Forfait	Total	14 264,25 €	50,00%	7 132,13 €	25,00%	3 566,06 €	25,00%	3 566,06 €
	TVA	2 852,85 €		1 426,43 €		713,21 €		713,21 €
	TTC	17 117,10 €		8 558,56 €		4 279,27 €		4 279,27 €

MISSION DE BASE			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
Abréviation	%	MONTANT HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
APS	14,00%	15 135,12 €	65,00%	9 837,83 €	10,00%	1 513,51 €	25,00%	3 783,78 €
APD	16,00%	17 297,28 €	55,00%	9 513,50 €	20,00%	3 459,46 €	25,00%	4 324,32 €
PRO	18,00%	19 459,44 €	35,00%	6 810,80 €	40,00%	7 783,78 €	25,00%	4 864,86 €
ACT	8,00%	8 648,64 €	20,00%	1 729,73 €	60,00%	5 189,18 €	20,00%	1 729,73 €
VISA	8,00%	8 648,64 €	70,00%	6 054,05 €	10,00%	864,86 €	20,00%	1 729,73 €
DET	28,00%	30 270,24 €	76,00%	23 610,79 €	10,00%	3 027,02 €	12,00%	3 632,43 €
AOR	8,00%	8 648,64 €	68,00%	5 881,08 €	10,00%	864,86 €	22,00%	1 902,70 €
100,00%	Total	108 108,00 €	58,68%	63 437,73 €	21,00%	22 702,67 €	20,32%	21 967,55 €
	TVA	21 621,60 €		12 687,56 €		4 540,53 €		4 393,51 €
	TTC	129 729,60 €		76 125,34 €		27 243,20 €		26 361,06 €

MISSIONS COMPLEMENTAIRES			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
Abréviation	%	MONTANT HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
OPC	100,00%	9 009,00 €	100,00%	9 009,00 €				
SSI	Compris mission de base							
Communication	Compris mission de base							
	Total	9 009,00 €	100,00%	9 009,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
	TVA	1 801,80 €		1 801,80 €		0,00 €		0,00 €
	TTC	10 810,80 €		10 810,80 €		0,00 €		0,00 €

TOTAL MISSIONS			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
	Total	131 381,25 €	60,57%	79 578,91 €	19,99%	26 268,73 €	19,43%	25 533,61 €
	TVA	26 276,25 €		15 915,78 €		5 253,75 €		5 106,72 €
	TTC	157 657,50 €		95 494,69 €		31 522,48 €		30 640,33 €

J. GUILLOUX mandataire du groupement ayant pouvoir pour engager le groupement

AVENANT 1 - reprise d'études APD			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
	Total	6 150,00 €	58,54%	3 600,00 €	20,73%	1 275,00 €	20,73%	1 275,00 €
	TVA	1 230,00 €		720,00 €		255,00 €		255,00 €
	TTC	7 380,00 €		4 320,00 €		1 530,00 €		1 530,00 €
TOTAL MISSIONS + Reprise d'études								
	Total	137 531,25 €	60,46%	83 178,91 €	20,03%	27 543,73 €	19,49%	26 808,61 €
	TVA	27 506,25 €		16 635,78 €		5 508,75 €		5 361,72 €
	TTC	165 037,50 €		99 814,69 €		33 052,48 €		32 170,33 €

COUT AVENANT			GUILLOUX ARCHITECTE		NOVAM		EMENDA	
	Total	50 031,25 €	63,77%	31 907,31 €	17,78%	8 896,73 €	18,44%	9 227,21 €
	TVA	10 006,25 €		6 381,46 €		1 779,35 €		1 845,44 €
	TTC	60 037,50 €		38 288,77 €		10 676,08 €		11 072,65 €

J. GUILLOUX mandataire du groupement ayant pouvoir pour engager le groupement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant N°2 de maitrise d'œuvre fixant le forfait définitif de la rémunération de la mission de maitrise d'œuvre,
- Valide l'avant-projet définitif pour un montant estimé de 1 501 500€ HT,
- Autorise le dépôt du permis de construire,
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises,
- Autorise le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de l'opération,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

HUREL David